

**Commission économique pour l'Europe**

Comité exécutif

**Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Trentième session**

Genève, 11 et 12 juillet 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Questions découlant des travaux menés depuis
la vingt-neuvième session de la Plénière****Questions découlant des travaux menés depuis
la vingt-neuvième session de la Plénière*****Document soumis par le secrétariat***Résumé*

Dans le présent document, le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) rend compte des questions découlant des travaux menés au cours de la période allant de septembre 2023 à mai 2024. On y trouvera résumés l'appui apporté par le secrétariat aux travaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), ainsi que les activités intersectorielles et les activités de coopération technique menées. Le présent rapport décrit également les activités menées en réponse aux tendances émergentes en matière de facilitation durable et numérique du commerce et aux objectifs stratégiques énoncés au cours des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la Commission.

Publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2024/3, le présent document est soumis à la trentième session de la Plénière du CEFACT-ONU pour information.

Les activités du Conseiller régional de la CEE, dont certaines sont évoquées dans le présent rapport, sont décrites plus en détail dans un document distinct (ECE/TRADE/C/CEFACT/2024/INF.1).

* La version originale du présent document a été soumise aux services de conférence après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



I. Introduction

1. Le présent rapport décrit brièvement le soutien apporté par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) aux travaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) au cours de la période allant de septembre 2023 à mai 2024.
2. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est constaté que le commerce international est un moteur de la croissance économique pour tous et un moyen de réduire la pauvreté et qu'il contribue au développement durable par la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).
3. La facilitation des échanges sert de moteur au commerce international, en renforçant la compétitivité commerciale, en améliorant l'intégration des pays dans les chaînes de valeur régionales et mondiales et, en fin de compte, en favorisant la croissance économique. La facilitation des échanges peut également apporter des avantages significatifs en ce qui concerne les dimensions environnementales et sociales de la durabilité et contribuer à renforcer la résilience des chaînes de valeur. Favoriser un commerce international durable, inclusif et résilient est particulièrement important dans le contexte actuel de l'escalade de l'urgence climatique et des conflits qui ont un impact sur le paysage économique mondial.
4. Hébergé par la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE, le CEFACT-ONU concrétise le programme de travail de la CEE en matière de facilitation du commerce. Plus précisément, le CEFACT-ONU est responsable de l'élaboration des recommandations en matière de facilitation du commerce et des normes de commerce électronique, qui couvrent toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, englobant tous les modes de transport et tous les acteurs des différents secteurs et facilitant les flux d'informations à travers les frontières et dans tous les systèmes de réglementation aux niveaux national, régional et mondial.

II. Tendances en matière de facilitation du commerce numérique et durable

5. Les activités du CEFACT-ONU reprennent largement les thèmes transversaux prioritaires de la CEE, à savoir l'économie circulaire, l'utilisation durable des ressources naturelles et les transformations numérique et verte au service du développement durable. Ces thèmes reflètent la reconnaissance croissante de la part des gouvernements et des acteurs économiques de l'importance de la durabilité et de la circularité dans les chaînes de valeur. Ils reflètent également l'importance croissante de l'utilisation des technologies avancées et de la transformation numérique pour accroître l'efficacité des chaînes d'approvisionnement et renforcer les réponses aux futures crises économiques.
6. Les normes et recommandations du CEFACT-ONU jouent un rôle essentiel dans cette transformation en fournissant des solutions numériques, en favorisant l'échange électronique d'informations et en promouvant l'automatisation. Les activités du CEFACT-ONU comprennent l'établissement de recommandations liées à la facilitation du commerce et de normes en matière de commerce électronique, la prestation de conseils sur les politiques à mener et la conduite de dialogues en la matière, ainsi que des missions de coopération technique. Le CEFACT-ONU soutient également la réalisation des ODD, notamment l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique inclusive, l'objectif 12 sur la consommation et la production responsables et l'objectif 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs.
7. À ce jour, le CEFACT-ONU a élaboré 49 recommandations et plus de 950 normes de commerce électronique qui peuvent être utilisées par les pouvoirs publics et les entreprises pour améliorer les politiques et les mesures de facilitation du commerce durable et numérique aux niveaux international, régional et national. Elles soutiennent également la mise en application d'aspects importants de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

III. Contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de la Commission économique pour l'Europe

8. La soixante-dixième session de la CEE, qui s'est tenue en avril 2023, a porté sur le thème des transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE. À cette occasion, la CEE a invité les organes subsidiaires à poursuivre et à développer les approches existantes de la promotion d'une utilisation généralisée et efficace des instruments appropriés. Les États membres ont estimé que des progrès pourraient être réalisés au moyen d'activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances. Les travaux du CEFACT-ONU sont très pertinents pour les objectifs prioritaires de la Commission issus de ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions, et soutiennent directement la transition numérique dans la région de la CEE et au-delà, ainsi que la transition vers l'économie circulaire et l'économie verte.

9. En ce qui concerne la transformation numérique, les pandémies sanitaires et les tensions géopolitiques entraînant des perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont mis en évidence le besoin accru de dématérialisation des procédures et de recours à des documents électroniques, qui contribuent à faire progresser le commerce sans papier et à réduire les coûts commerciaux. Ceci est particulièrement important dans les pays enclavés, qui sont les plus vulnérables aux chocs et qui rencontrent davantage de difficultés dans les phases de redressement et de transition. Les exemples suivants illustrent les travaux que mène le CEFACT-ONU en faveur de la transition vers un modèle d'économie numérique, verte et circulaire :

a) La recommandation n° 48 de la CEE sur la participation du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce¹, adoptée à la session plénière de 2023 du CEFACT-ONU, fournit des orientations sur la manière d'encourager les représentants du secteur privé à renforcer l'efficacité et l'impact de l'action des organismes nationaux de facilitation du commerce. Ces organismes sont un des moteurs de la réforme de la facilitation des échanges et peuvent favoriser la transformation numérique des infrastructures et des opérations commerciales dans les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ;

b) Une conférence conjointe CEE-CESAP² intitulée « Progress and Way Forward on Digital and Sustainable Trade Facilitation » (Comment aller de l'avant dans la facilitation du commerce numérique et durable)³ a été organisée en marge du quarante et unième Forum du CEFACT-ONU en octobre 2023 à Bangkok. Réunissant des intervenants des entités des Nations Unies concernées, ce dialogue sur les politiques à mener a permis d'examiner les moyens d'accélérer l'action climatique et de faire progresser les transformations verte et numérique. De nombreux outils et instruments y ont été présentés, notamment l'édition 2023 de l'Étude sur les transports maritimes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)⁴ ; l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique⁵ ; et la base de données de la CESAP sur le commerce transfrontières sans papier⁶ ;

c) Une session conjointe CEE-UPU⁷ intitulée « The postal network as an enabler for e-commerce and trade facilitation » (Le réseau postal comme promoteur du commerce électronique et de la facilitation des échanges) a été organisée en marge de la Semaine de

¹ Le document ECE/TRADE/479 est disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/sites/default/files/2024-01/ECE_TRADE_479F_PrivateSecParticipation-NFBs.pdf.

² Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

³ Plus d'informations : <https://unece.org/trade/events/41st-uncfact-forum-ece-escap-joint-conference>.

⁴ UNCTAD.org, « Étude sur les transports maritimes 2023 », disponible à l'adresse <https://unctad.org/fr/publication/etude-sur-le-transport-maritime-2023>.

⁵ Pour plus d'informations sur l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, voir <https://www.unescap.org/projects/cpta>.

⁶ Base de données de la CESAP sur le commerce transfrontières sans papier, disponible à l'adresse www.digitalizetrade.org.

⁷ Union postale universelle (UPU).

l'économie numérique de la CNUCED en décembre 2023 à Genève. Cette session a permis de présenter l'utilisation des normes du CEFACT-ONU au service du secteur postal ;

d) Parmi les normes phares applicables au commerce électronique pour la facilitation du commerce et des transports faisant l'objet d'une publication annuelle, on peut citer les répertoires EDIFACT-ONU⁸ (D.23A et D.24B), les répertoires du Code des Nations Unies pour les lieux de commerce et de transport (LOCODE-ONU) (2023-1 et 2023-2), la bibliothèque de composants communs (versions D.23B et D.24A), la bibliothèque des schémas XML (versions D.23B et D.24A), et la mise à jour continue de plus de 950 normes du CEFACT-ONU. Ces publications ont été effectuées en collaboration avec les équipes chargées du volet « Méthodologie et technologie » du programme du CEFACT-ONU. Ces normes interopérables permettent l'échange simple et efficace de données numériques, favorisant ainsi le développement des processus et opérations commerciaux ;

e) La plateforme d'utilisation du répertoire du LOCODE-ONU a été mise à jour avec succès pour répondre à des problèmes critiques de cybersécurité et pour améliorer sa convivialité générale. On s'efforce actuellement d'obtenir des fonds supplémentaires afin de faciliter la refonte du LOCODE-ONU, qui est une norme phare de la CEE, utilisée dans le monde entier par les principaux transporteurs et opérateurs logistiques ;

f) Des activités conjointes ont été menées avec la CESAP, la CNUCED, l'Agence allemande de coopération internationale et la CNUDCI⁹ au cours du onzième Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, qui avait pour thème « Leveraging Digitalization for Sustainable Supply Chains » (Tirer parti de la transformation numérique pour rendre durables les chaînes d'approvisionnement)¹⁰.

10. En ce qui concerne l'économie circulaire et la transformation verte, le CEFACT-ONU a contribué à promouvoir des modes de production et de consommation responsables en garantissant la disponibilité d'informations fiables et l'accès à celles-ci. Le CEFACT-ONU a élaboré des normes, des règles et des outils qui favorisent la mise en cohérence des politiques, la conformité réglementaire, l'interopérabilité des systèmes et la collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur. Ses travaux ont été axés sur les secteurs prioritaires pour la transition vers une économie circulaire, notamment l'agroalimentaire, les matières premières essentielles et l'habillement et la chaussure. Parmi les travaux du CEFACT-ONU dans ces domaines, on peut citer les suivants :

a) Une étude conjointe CEE-CEPALC¹¹ concernant le surplus de vêtements usagés au Chili, qui a mis l'accent sur l'Europe en tant que région d'origine et le Chili en tant que destination. Un résumé¹² a été présenté à la Plénière du CEFACT-ONU de 2023 et l'étude complète sera présentée pour information à la Plénière de 2024 ;

b) La recommandation n° 49 de la CEE, portant sur la transparence à grande échelle grâce à des solutions numériques favorisant la confiance, la résilience et la durabilité, fait l'objet d'un examen public du 19 avril au 19 juin 2024 et devrait être examinée au cours de la Plénière de 2024 du CEFACT-ONU ;

c) Le CEFACT-ONU soutient les travaux de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire, qui élabore des recommandations et des lignes directrices relatives au suivi des questions d'environnement, de société et de gouvernance et à la publication d'informations à ce sujet, ainsi qu'à la traçabilité de la performance des produits relatifs à ces questions le long des chaînes de valeur internationales dans les secteurs

⁸ Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT-ONU).

⁹ Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

¹⁰ On trouvera plus d'informations à l'adresse <https://www.unescap.org/events/2024/asia-pacific-trade-facilitation-forum-2024>.

¹¹ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

¹² Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/18 est disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/sites/default/files/2023-11/ECE-TRADE-C-CEFACT-2023-18E.pdf>.

essentiels à la transition vers l'économie circulaire (c'est-à-dire l'agroalimentaire, les matières premières critiques, le textile et le cuir) ;

d) Le protocole relatif aux données circulaires, aux cas d'utilisation et à la structure des données à l'appui de la circularité des produits dans les secteurs du textile et du cuir (Circular Data Protocol: Use Case and Data Structure Supporting Product Circularity for Textiles and Leather) a été lancé et sera présenté à la Plénière de 2024 du CEFACT-ONU pour qu'il en soit pris note.

IV. Activités intersectorielles

11. Le secrétariat de la CEE a continué à soutenir les activités intersectorielles menées avec d'autres comités sectoriels et initiatives de la CEE, en particulier au sein de la Division du commerce et de la coopération économique, et avec les divisions du transport durable, de l'énergie durable et de l'environnement.

12. Dans le cadre de la Division du commerce et de la coopération économique, le CEFACT-ONU a contribué aux travaux du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, l'objectif étant de remédier aux obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et de faire progresser la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE. Le CEFACT-ONU a également participé, en collaboration avec le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, à des activités de renforcement des capacités visant à améliorer l'utilisation de technologies avancées telles que la chaîne de blocs dans les économies en transition de la région (par exemple en Ouzbékistan).

13. Le CEFACT-ONU a recherché des synergies avec la Division des transports durables, en faisant progresser la collaboration sur : i) la facilitation des transports (Convention TIR et Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières) ; ii) le transport routier (Convention CMR¹³ – pour laquelle le CEFACT-ONU a élaboré la norme d'échange de données eCMR, alignée sur son modèle de données de référence pour le transport multimodal, et pour laquelle il travaille actuellement à couvrir les prescriptions en matière d'échange de données d'entreprise à entreprise pour les acteurs du transport routier dans le cadre des opérations de transport multimodal) ; iii) les marchandises dangereuses. Parmi les exemples d'activités conjointes, on peut citer les suivantes :

a) En réponse à une demande des pays du SPECA¹⁴, la Division du commerce et de la coopération économique et la Division des transports durables ont conjointement soutenu la conception d'un projet de feuille de route pour la dématérialisation de l'échange de données et de documents, en utilisant les normes du CEFACT-ONU, pour le corridor transcaspien ;

b) Le CEFACT-ONU et son secrétariat ont contribué aux séances de travail du Groupe d'experts de la mise en œuvre de l'eCMR et ont participé à un atelier organisé pendant la 118^e session du Groupe de travail des transports routiers (WP.30), avec la FIATA¹⁵, l'Union internationale des transports routiers, la Commission européenne et la Présidente du CEFACT-ONU.

14. Le secrétariat continuera également à favoriser les synergies avec les divisions de l'environnement et de l'énergie durable de la CEE, entre autres, pour soutenir les travaux sur le thème transversal de l'utilisation durable des ressources naturelles, avec les outils du CEFACT-ONU tels que la norme e-Basel (à l'appui de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination) ; la norme eCITES (à l'appui de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ; la norme FLUX¹⁶, qui soutient la lutte contre la

¹³ Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR).

¹⁴ Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA).

¹⁵ International Federation of Freight Forwarders Associations (FIATA).

¹⁶ Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche (FLUX).

pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; et la norme de traçabilité et de transparence¹⁷ (à l'appui de la Convention d'Aarhus¹⁸ et de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources). Parmi les travaux du CEFACT-ONU dans ces domaines, on peut citer les suivants :

a) En collaboration avec la Division de l'énergie durable, le secrétariat contribue aux travaux du Groupe de travail de la transformation des industries extractives pour le développement durable, auquel participent le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), les cinq commissions régionales de l'ONU et le groupe de travail du Forum économique mondial sur la sécurisation des minerais essentiels pour la transition énergétique. Le Groupe de travail bénéficie également de la collaboration d'autres partenaires tels que des organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, des négociants en matières premières et des groupes de réflexion ;

b) Le secrétariat de la CEE participe activement aux initiatives de renforcement des capacités menées au titre de la Convention d'Aarhus. Au cours de la période couverte par le présent rapport, il a notamment participé à un atelier sur l'amélioration de l'accès du public aux informations environnementales sur les produits, qui s'est tenu à Genève en novembre 2023.

V. Activités de coopération technique

15. Par l'entremise de projets extrabudgétaires, le secrétariat de la CEE et le conseiller régional jouent un rôle actif d'assistance technique et de soutien au renforcement des capacités. Cet appui promeut des changements positifs au niveau national, sur le terrain, grâce à la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies. Des pays tels que l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, la Türkiye, le Turkménistan et l'Ukraine ont bénéficié de ces projets. Parmi les exemples d'activités de coopération technique, on peut citer les suivantes :

a) Un projet d'assistance technique intitulé « Enhancing capacity to develop evidence-based policymaking for digital and sustainable trade facilitation to support the accession to the WTO of targeted beneficiary countries in the Central Asian region » (Renforcer la capacité à élaborer des politiques fondées sur des données probantes pour la facilitation du commerce numérique et durable afin de soutenir l'adhésion à l'OMC de pays bénéficiaires ciblés dans la région de l'Asie centrale) a été mené à bien. Les activités suivantes en faisaient partie :

i) L'adoption des recommandations, normes (par exemple le modèle de données de référence pour le transport multimodal¹⁹ pour les couloirs de transit intermodaux harmonisés) et solutions du CEFACT-ONU ;

ii) L'établissement de notes d'information sur la base des résultats de l'Enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable menée en 2023, en particulier pour l'Azerbaïdjan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, afin de soutenir leur adhésion à l'OMC ;

iii) L'organisation d'un atelier technique à Bakou le 20 novembre 2023 pendant la dix-huitième session du Groupe de travail du SPECA sur le commerce, et la collaboration à l'édition de 2023 du Forum économique du SPECA, en collaboration avec la CESAP, avec des participants de haut niveau de la République du Tadjikistan, de l'Azerbaïdjan, de la République kirghize, de l'Ouzbékistan, du Turkménistan et du Kazakhstan.

¹⁷ Le document portant spécification des exigences opérationnelles pour la traçabilité et la transparence dans le secteur des textiles et du cuir est disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/trade/traceability-sustainable-garment-and-footwear>.

¹⁸ Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

¹⁹ Modèle de données de référence du CEFACT-ONU pour le transport multimodal (MMT RDM).

b) Une feuille de route nationale pour la facilitation des échanges est en cours d'élaboration pour l'Ouzbékistan, sur le modèle des feuilles de route précédemment élaborées pour la République kirghize et le Tadjikistan. Sa mise en application sera lancée en 2024 ;

c) Une analyse sur l'application de la technologie de la chaîne de blocs dans les politiques publiques et dans la réglementation en Ouzbékistan, produite conjointement avec les autres commissions régionales dans le cadre d'un projet financé dans le cadre de la quatorzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, intitulé « Blockchains for facilitating trade and enhancing competitiveness » (Les chaînes de blocs au service de la facilitation du commerce et du renforcement de la compétitivité), qui sera lancée en 2024. Un atelier multipartite a été organisé à Tachkent en octobre 2023 dans le cadre de la semaine nationale InnoWeek, sous l'égide du ministère de l'enseignement supérieur, des sciences et de l'innovation ;

d) Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'approche et les normes CEE/CEFACT-ONU pour la traçabilité des produits, qui ont été adoptées en 2021 et mises à l'essai dans le cadre de projets pilotes d'application de la chaîne de blocs en collaboration avec des entreprises partenaires. Des cas d'utilisation ont été mis au point pour retracer l'origine des produits et fournir des références en matière de durabilité qui permettent d'étayer les informations concernant la teneur en fibres, l'utilisation de produits chimiques, les performances sociales et environnementales et le bien-être animal. La CEE a mené à bien 19 cas d'utilisation dans 23 pays, dont l'Ouzbékistan et la Türkiye, qui sont des pays concernés par les programmes de la CEE ;

e) Des progrès significatifs ont été réalisés dans la diffusion de l'appel à l'engagement en matière de durabilité relatif à la recommandation n° 46 de la CEE. À ce jour, plus d'une centaine d'entreprises et d'autres parties prenantes, issues de 28 pays, ont pris un tel engagement, formant un réseau d'environ 750 acteurs. Ces engagements portent sur des actions mesurables assorties d'indicateurs clefs de performance bien définis afin de promouvoir la traçabilité et la transparence dans le secteur de l'habillement et de la chaussure ;

f) Le secrétariat a soutenu les projets du CEFACT-ONU sur la transformation numérique dans le domaine du transport multimodal, notamment dans le cadre du projet du PNUD sur la connectivité des systèmes de transport et des infrastructures commerciales à l'ère des pandémies, en partenariat avec plusieurs autres organisations. La transformation numérique des itinéraires commerciaux alternatifs est actuellement étudiée dans le cadre du soutien des Nations Unies à l'Ukraine et un projet de feuille de route pour la dématérialisation des échanges de données et de documents à l'aide des normes du CEFACT-ONU est en cours d'élaboration pour le corridor transcaspien.

16. Au cours de la période considérée, le CEFACT-ONU et son secrétariat ont produit des rapports sur l'état d'avancement de la mise en application de la facilitation durable et numérique du commerce, tant au niveau mondial que dans la région de la CEE ; ont élaboré des documents d'orientation pour combler les lacunes, mettre en commun les bonnes pratiques et aider à définir des orientations stratégiques ; ont mené des dialogues sur les politiques à mener, des ateliers de formation et des missions de conseil, en particulier pour les pays de programme de la région de la CEE.

17. Le secrétariat de la CEE, la CNUCED et les autres commissions régionales de l'ONU ont réalisé conjointement la cinquième Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable et ont publié le rapport régional 2023 de la CEE, qui sera présenté à la Plénière de 2024 du CEFACT-ONU. Les réponses de 161 États Membres de l'ONU et de 48 États membres de la CEE ont été recueillies dans le cadre de l'enquête. Les conclusions et les recommandations, y compris sur les pratiques innovantes, ont été présentées et débattues avec les États Membres lors de manifestations organisées par les commissions régionales et la CNUCED en septembre 2023 (Forum public de l'OMC), en décembre 2023 (Semaine de l'économie numérique de la CNUCED) et en avril 2024 (Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce).

18. Le secrétariat de la CEE a mis à jour la plateforme d'apprentissage en ligne du Guide pratique relatif à la facilitation du commerce (TFIG)²⁰ dans le cadre d'un projet financé par la quatorzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement et portant sur la mobilité durable et la connectivité intelligente (à l'interconnexion entre le commerce et les transports) en Asie centrale, dans le Caucase et dans les Balkans occidentaux²¹. Cet outil d'apprentissage interactif est disponible en anglais, arabe, espagnol, français et russe. Lancée à la Plénière de 2023 du CEFACT-ONU, la nouvelle version de cet outil en ligne a été présentée au cours d'ateliers nationaux en Albanie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en Ouzbékistan et en République de Moldova.

VI. Coopération avec d'autres organisations

19. Au niveau mondial, le CEFACT-ONU et le secrétariat de la CEE ont continué à collaborer avec un large éventail de parties prenantes, notamment des organisations internationales de normalisation telles que l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), les commissions régionales de l'ONU et d'autres entités des Nations Unies telles que la CNUCED, le Centre du commerce international (ITC), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'UPU et le PNUE.

20. En outre, le secrétariat a continué à participer aux activités des organismes visés à l'annexe D+, sous la houlette de l'OMC, qui coordonne l'action des organisations internationales visant à soutenir la mise en application de l'AFE par l'intermédiaire du Mécanisme pour l'AFE. Par exemple, lors de l'édition de 2023 de la Semaine de l'économie numérique de la CNUCED, qui avait pour thème « Façonner l'avenir de l'économie numérique », le secrétariat de la CEE a organisé une session conjointe avec la CESAP et la CNUCED consacrée à l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable.

21. Le secrétariat de la CEE, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a continué à étudier la possibilité d'utiliser le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Par exemple, le LOCODE-ONU pourrait être utilisé pour identifier les ports visés à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port et les ports de pêche pour le Fichier mondial de la FAO et pourrait soutenir la mise en application de l'Accord sur les subventions à la pêche²² conclu sous l'égide de l'OMC, une fois qu'il sera entré en vigueur.

22. Le secrétariat de la CEE a également continué à soutenir le secrétariat de la CITES et ses États membres dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages en développant l'eCITES, les normes alignées sur le CEFACT-ONU et en organisant des ateliers de renforcement des capacités. La CEE et la CESAP accueillent également les projets pilotes du groupe de travail sur l'échange électronique de permis CITES, qui offre aux parties intéressées une plateforme pour l'échange électronique transfrontières de permis CITES.

23. Dans le domaine du commerce électronique, le secrétariat est l'un des quatre signataires, avec l'ISO, la CEI et l'UIT, du Mémoire d'accord sur le commerce électronique signé en 2000, qui entérine la coordination entre les quatre partenaires dans ce domaine. Le secrétariat de la CEE assume le rôle de secrétaire (qui sera assuré à tour de rôle par les quatre signataires) pour le groupe de gestion du Mémoire d'accord jusqu'à la fin de l'année 2024.

²⁰ Disponible à l'adresse <https://tfig.unece.org>.

²¹ Ce projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement a été exécuté conjointement par la Division du commerce et de la coopération économique et la Division des transports durables. Pour plus d'informations sur le projet, voir <https://unece.org/sustainable-mobility-and-smart-connectivity-trade-and-transport-nexus-central-asia-caucasus-and-0>.

²² Disponible à l'adresse suivante : https://www.wto.org/english/tratop_e/rulesneg_e/fish_e/fish_e.htm.

24. Les activités suivantes ont été menées dans le cadre du Mémorandum d'accord au cours de la période couverte par le rapport :

a) La quarante-cinquième réunion du groupe de gestion du Mémorandum d'accord s'est tenue les 12 et 13 décembre 2023. Accueillie par la CEI et présidée par l'ISO, la réunion, à laquelle ont participé les organisations membres et les groupes d'utilisateurs, était axée sur les normes relatives au commerce électronique et sur la coordination des programmes de travail. Les domaines de coordination suivants ont été mis en exergue : la protection de la vie privée dès la conception des systèmes, l'harmonisation sémantique, la confiance et la fiabilité, le certificat de santé numérique, les normes SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), les données du secteur et l'intelligence artificielle (IA). Lors de cette réunion, les quatre signataires ont discuté de la nécessité de se pencher sur l'avenir du Mémorandum d'accord, en particulier les modalités d'une utilisation rationnelle des ressources du secrétariat à l'appui des activités de coordination pertinentes ;

b) Dans le cadre du Mémorandum d'accord, le secrétariat de la CEE a assuré une liaison officielle avec les comités techniques (TC) de l'ISO, tels que l'ISO/TC 46 sur l'information et la documentation ; l'ISO/TC 154 sur les processus, éléments d'informations et documents dans le commerce, l'industrie et l'administration ; l'ISO/TC 315 sur la logistique de la chaîne du froid ; l'ISO 321 sur le commerce électronique ; l'ISO TC8 sur les navires et la technologie maritime et l'ISO/TC 323 sur l'économie circulaire. Les experts du CEFACT-ONU ont contribué à ces activités pertinentes de l'ISO.

25. Au cours de l'année écoulée, le CEFACT-ONU a connu un regain d'intérêt pour ses travaux sur la dématérialisation et les normes qui s'y rapportent et a créé les partenariats et liaisons suivants :

- Un nouveau groupe de travail conjoint a été créé en 2023 entre la CEE et le comité technique 154 de l'ISO, appelé « Groupe de travail conjoint ISO/CEE pour l'échange d'informations sur la chaîne d'approvisionnement aligné sur la sémantique du CEFACT-ONU » (ISO/TC 154/JWG9). Dans le cadre de l'ISO/TC 154/JWG9, plusieurs projets communs sont en cours de développement, tels que l'accélération de la transformation du modèle de données de référence « acheter-expédier-payer » du CEFACT-ONU en norme ISO 20197 et les mises à jour du Répertoire des éléments de données commerciales des Nations Unies (UNTDDED), qui sera publié en tant que norme ISO 7372 ;
- Le CEFACT-ONU a collaboré avec l'organisme de normalisation Global Standards 1 (GS1) pour aider ce dernier à harmoniser ses travaux avec le modèle de données de référence « acheter-expédier-payer » ;
- L'OACI²³ et l'OMI ont demandé l'aide du CEFACT-ONU pour la transition numérique de leurs processus. Le secrétariat a mis à disposition des experts expérimentés pour assurer la liaison entre ces organisations et les travaux du CEFACT-ONU.

26. À l'échelle régionale, le secrétariat a continué d'appuyer la coopération du CEFACT-ONU avec plusieurs directions générales de la Commission européenne :

- La CEE participe régulièrement aux ateliers du Forum sur le numérique dans les transports et la logistique (DTLF), qui dépend de la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) et qui est chargé d'étudier les prescriptions en matière de documents pour les transports et la logistique et la dématérialisation de ces documents. Les normes sémantiques du CEFACT-ONU peuvent aider le Forum à satisfaire ses besoins en matière de données. Deux nouvelles réglementations de l'Union européenne, soutenues par le DTLF, bénéficient aussi de l'appui direct d'experts du CEFACT-ONU ;
- La Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) de la Commission européenne a contribué aux travaux du CEFACT-ONU sur des

²³ Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

recommandations. La DG TAXUD et les États membres de l'UE ont contribué activement à réviser la Recommandation n° 33 sur la mise en place d'un guichet unique et à en définir les modalités d'application en vue de l'établissement d'un guichet unique régional européen. La récente publication par le CEFACT-ONU d'un document sur la gestion transfrontière des modèles de données de référence « acheter-expédier-payer » vise à faciliter l'établissement de liens entre la partie commerciale et la partie gouvernementale d'un guichet unique grâce à l'harmonisation des noms et des définitions sémantiques ;

- Le secrétariat de la CEE et le CEFACT-ONU collaborent également avec la Direction générale de l'environnement (DG ENV) ; la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) ; la Direction générale de l'informatique (DG DIGIT) ; la Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) ; et la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW) sur un certain nombre de questions, notamment sur les travaux visant à faire progresser la durabilité et la circularité des chaînes de valeur dans les États membres de l'Union européenne et dans d'autres régions du monde (par exemple, dans les secteurs critiques des matières premières, de la pêche, du textile et des transports).

VII. Conclusions et perspectives

27. Les conclusions de l'évaluation réalisée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU sur le sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) et le sous-programme 6 (Commerce) de la CEE, tous deux exécutés par la Division du commerce et de la coopération économique, ont été présentées à la vingt-neuvième session plénière. Le BSCI a souligné que « la Division avait su trouver sa place dans un espace de coopération commerciale et économique très encombré en tirant parti de ses avantages comparatifs pour renforcer la coopération et l'intégration économiques des États membres ». À la trentième session plénière, les délégations seront informées de l'état d'avancement de l'application des recommandations issues de l'évaluation qui s'appliquent aux travaux du CEFACT-ONU.

28. À la vingt-neuvième session, la Plénière a salué les recommandations issues de cette évaluation et a invité les États Membres de l'ONU et les partenaires de développement à collaborer avec le secrétariat à l'appui de l'exécution des stratégies de la CEE en matière de mobilisation des ressources, de partenariats et de coopération technique. En outre, les représentants ont souligné l'importance des orientations prospectives suivantes pour les travaux du CEFACT-ONU, qui seront examinées plus avant dans le cadre de ses activités en 2024 et au-delà :

a) Renforcer les contributions du CEFACT-ONU aux thèmes transversaux de la CEE que sont l'économie circulaire et la transformation verte, en particulier dans des secteurs essentiels tels que l'agroalimentaire, les matières premières critiques, le textile et l'habillement, et mettre l'accent sur la transformation numérique dans le domaine de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et de la facilitation des échanges dans les corridors de commerce et de transport ;

b) Assurer la pérennité des normes phares d'échange d'informations telles que la bibliothèque de composants communs des Nations Unies et ses modèles de données de référence, EDIFACT-ONU, le LOCODE-ONU, UNTDED et les listes de codes du CEFACT-ONU, notamment en mobilisant des ressources extrabudgétaires supplémentaires et en obtenant le soutien nécessaire du Groupe de l'appui informatique de la CEE en ce qui concerne les difficultés d'accès des utilisateurs rencontrées lors de la migration vers une nouvelle version du site Web de la CEE ;

c) Axer les efforts et les ressources sur l'examen de la pertinence et de l'incidence des projets et des produits du CEFACT-ONU et sur la révision de la stratégie existante ;

d) Communiquer davantage sur les solutions du CEFACT-ONU, afin qu'elles soient mieux connues et plus largement utilisées, et fournir un soutien ciblé aux petits acteurs des pays émergents.

29. Le CEFACT-ONU continuera à promouvoir des approches et des solutions durables et numériques en matière de facilitation du commerce et de commerce électronique. Il élaborera en outre des recommandations et des normes pour aider les États Membres de l'ONU et les acteurs du commerce à mettre en application l'AFE de l'OMC et à atteindre les objectifs de développement durable du Programme 2030. Le CEFACT-ONU fournira également des conseils et suscitera un dialogue sur les politiques et proposera une assistance technique et un renforcement des capacités axés sur la demande et financés par des fonds extrabudgétaires.

30. Par exemple, le CEFACT-ONU et le secrétariat de la CEE entreprendront les activités suivantes en 2024 :

a) Organiser la Semaine de la facilitation du commerce durable et numérique, du 8 au 12 juillet 2024, qui comprendra le quarante-deuxième Forum du CEFACT-ONU et la trentième Plénière du CEFACT-ONU ;

b) Organiser le quarante-troisième Forum du CEFACT-ONU à Rome en décembre 2024 ;

c) Produire la nouvelle recommandation n° 49 de la CEE, portant sur la transparence à grande échelle grâce à des solutions numériques favorisant la confiance, la résilience et la durabilité, qui sera examinée à la Plénière de 2024 et dont l'adoption est prévue à la Plénière de 2025 ;

d) Renforcer les modèles de données de référence sémantiques de la chaîne d'approvisionnement et les normes de commerce électronique existants, qui ont fait la preuve de leur robustesse, et s'efforcer d'aider d'autres organisations à s'aligner sur ces modèles et normes ou à les adopter ;

e) Soutenir l'intégration des recommandations et des normes du CEFACT-ONU dans les politiques et réglementations internationales, régionales et nationales pertinentes, telles que le modèle de données de référence du CEFACT-ONU pour le transport multimodal, dans les deux nouvelles réglementations de l'Union européenne sur les transports concernant les informations électroniques relatives au transport de marchandises (eFTI)²⁴ et l'environnement du guichet unique maritime européen ;

f) Continuer à mener des recherches et à fournir des orientations sur les technologies avancées à l'appui du programme de travail du CEFACT-ONU, notamment sur l'utilisation de la chaîne de blocs, l'IA, l'Internet des objets (IoT), les interfaces de programmation d'applications (API) et d'autres éléments similaires ;

g) Continuer à faire progresser la circularité, la durabilité et les transformations verte et numérique dans le prolongement des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la CEE.

31. Les succès retentissants remportés par le CEFACT-ONU dans ses principaux domaines d'action que sont la normalisation, la mise en application et l'assistance technique sont rendus possibles par des partenariats solides avec divers organismes internationaux ainsi que par le travail de son Bureau, de ses coordonnateurs de domaines et de ses experts.

32. Aujourd'hui, les produits des travaux du CEFACT-ONU sont plus que jamais nécessaires, tout comme l'est leur mise en application rapide sur le terrain, facilitée par la coopération technique et le renforcement des capacités, entrepris en coopération avec les organismes partenaires et les équipes de pays des Nations Unies. Les difficultés découlant des multiples crises en cours sont particulièrement prononcées dans 17 pays de programme d'Asie centrale, du Caucase méridional, des Balkans occidentaux et d'Europe orientale. S'agissant de la facilitation du commerce, le fait que beaucoup de ces pays sont dépourvus de littoral appelle une attention particulière de la part du CEFACT-ONU.

²⁴ Voir https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13661-Information-electroniques-relatives-au-transport-de-marchandises-eFTI-procedures-et-regles-dacces-pour-les-autorites-competentes_fr.

33. Le secrétariat de la CEE engage donc les donateurs et les partenaires de développement à prêter leur concours afin de mobiliser les fonds extrabudgétaires nécessaires pour répondre aux besoins de renforcement des capacités et d'assistance technique le plus efficacement et le plus rapidement possible.
